



M. Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Paris, le 7 février 2024

Monsieur le Ministre,

Les conchyliculteurs doivent, chaque année, faire face à de nouvelles interdictions de commercialisation en raison du norovirus. Cette année, la Manche, le bassin d'Arcachon, le Calvados, la Bretagne et la Vendée n'ont pas été épargnés.

Ces contaminations sont souvent détectées aux alentours des fêtes de fin d'année, période cruciale pour la profession. A chaque fois le préjudice est donc élevé pour les professionnels des bassins conchylicoles concernés. Plus encore, c'est l'image de la conchyliculture tout entière qui souffre gravement de ces contaminations répétées.

Les cultures marines, et particulièrement la conchyliculture, font l'identité de nos littoraux. Elles participent à la préservation de l'environnement et au bon fonctionnement des écosystèmes estuariens et côtiers. Elles sont aussi un facteur important de vitalité économique pour ces territoires. Elles sont, cependant, les premières à souffrir de la mauvaise qualité de l'eau. Au risque ancien des épizooties, il faut dorénavant ajouter le réchauffement des océans couplé à leur acidification, la multiplication des phénomènes climatiques majeurs, les risques grandissants de submersion sous l'effet de l'érosion du trait de côte et, donc, la multiplication des contaminations au norovirus.

Nous savons la cause de ces dernières : lorsqu'il pleut intensément, trop de réseaux d'assainissement débordent et rejettent dans le milieu naturel le virus responsable de la gastroentérite. La conchyliculture souffre donc d'un mal sur lequel elle n'a pas prise. Des collectivités ont, certes, engagé la rénovation de leurs réseaux d'eau mais les investissements requis à l'échelle nationale sont tout à la fois urgents et immenses.

Un engagement de l'Etat est ainsi attendu sur ce dossier d'intérêt majeur pour les territoires littoraux. En vue de l'examen du projet de loi d'avenir agricole, il est, en effet, impératif de travailler à des dispositifs permettant :

- l'indemnisation des professionnels touchés par ces fermetures ;
- la remise en état des réseaux d'assainissement ;
- et la réalisation de bassins de purification.

Nous sommes donc à votre disposition, Monsieur le Ministre, pour y travailler. Les conchyliculteurs souffrent depuis trop longtemps du norovirus sans qu'une solution ait pu leur être apportée. Nous sommes à leurs côtés pour que cela change.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

M. Jimmy Pahun, député du Morbihan

Mme Béatrice Bellamy, députée de Vendée

M. Jean-Luc Bourgeaux, député d'Ille-et-Vilaine

M. Didier Le Gac, député du Finistère

Mme Claudia Rouaux, députée d'Ille-et-Vilaine

M. Bertrand Bouyx, député du Calvados

M. Paul Molac, député du Morbihan

M. Philippe Fait, député du Pas-de-Calais

M. Stéphane Buchou, député de Vendée

M. Bertrand Sorre, député la Manche

M. Mickaël Cosson, député des Côtes d'Armor

M. Marc Le Fur, député des Côtes d'Armor

Mme Sandrine Le Feur, députée du Finistère

M. Eric Bothorel, député des Côtes d'Armor

Mme Chantal Bouloux, députée des Côtes d'Armor

Mme Sophie Mette, députée de Gironde

Mme Sophie Panonacle, députée de Gironde

Mme Anne-Laure Babault, députée de Charente-Maritime

Copies :

- M. Emmanuel Macron, Président de la République
- M. Gabriel Attal, Premier Ministre
- M. Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique